

**2024 DGRI 59** Attribution de la Citoyenneté d'honneur à Paul Watson.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Paul Watson, militant écologiste mondialement reconnu, à la tête de l'ONG « Sea Shepherd » depuis sa fondation en 1977, est depuis le 21 juillet dernier détenu au Groenland et menacé d'extradition vers le Japon.

Le 24 octobre, le tribunal du Groenland décidait que Paul Watson devait rester détenu jusqu'au 13 novembre afin d'assurer sa présence dans le cadre de la décision d'extradition que le gouvernement danois envisageait de prendre à son encontre. Paul Watson a fait appel de cette décision.

Alors que l'affaire prenait un tournant diplomatique entre le Danemark (le Groenland est un territoire danois autonome) et le Japon, les avocats de Paul Watson ont lancé vendredi 13 septembre une procédure de saisine du rapporteur spécial des Nations Unies, M. Michel Forst, estimant que le dossier était recevable sur la base de la convention d'Aarhus, qui prévoit un mécanisme de protection pour les défenseurs de l'environnement.

Ces événements ont donné lieu à une très forte mobilisation internationale à laquelle de nombreux citoyens mais aussi d'importantes personnalités politiques, dont celle de la Maire de Paris, se sont jointes ces dernières semaines. Plusieurs manifestations ont notamment pris place à Paris et dans plusieurs capitales appelant à sa libération immédiate. Paul Watson a écrit plusieurs lettres au Président de la République française pour demander l'asile puis solliciter la nationalité française, rappelant qu'il vivait en France depuis 2014 et qu'il s'était marié à Paris en 2015.

Soutenant vivement la libération immédiate de Paul Watson ainsi que ses demandes adressées au Président de la République française, la Ville de Paris s'engage à ce que le geste le plus fort soit fait pour exprimer sa solidarité.

L'écho international de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris pour défendre les droits humains et l'engagement constant de la Ville de Paris aux côtés des défenseurs des droits dans le monde conduisent ainsi à proposer que le Conseil de Paris élève Paul Watson au rang de Citoyen d'honneur de la Ville de Paris.



## 2024 DGRI 59 Attribution de la Citoyenneté d'honneur à Paul Watson

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L. 1115-1-1 et L.2512-11,

Vu le vœu adopté au Conseil de Paris d'octobre 2024, relatif à la protection de Paul Watson proposant que la Ville de Paris lui attribue le statut de citoyen d'honneur de la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération en date des            novembre 2024 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Paul Watson ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL au nom de la 4<sup>ème</sup> commission ;

Délibère

Article unique : La Maire de Paris est autorisée à attribuer la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Paul Watson.